L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 DECEMBRE 1862. Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
MERCREDI MATIN, 10 DECEMBRE.

☞ Les porteurs sont autorisés à prendre des abonnements à la semaine à raison de 25 cents.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par J. B. Crozat.—A la Bourse des Négociants et Encanteurs, montres en or et en argent, diamants, &c.

Par R. T. Montgomery—En débarquement du brick J H Jones, farine, plats côtés bacon, chandelles, graisse, amidon, savon, cidre, &c.—A onze heures, sur le brick J H Jones, en face de la Place Jackson—café Rio de choix.

Par R. B. Sykes—No 59, rue des Magasins, bacon.

Par D. E. Morphy—Au magasin de Wm H Vredenburgh, rue Vieille Levée No 36, eau de vie, vin, whisky d'Ecosse.

Par D. W. C. Farrington—rue Gravier No 64, vin d'Oporto, madère, xérès, whisky, beurre de Goshen.—Aussi ; à 10 heures, à l'Upper Landing, sucre et mélasse—A onze heures, à Alger, près le dépôt du chemin de fer, chevaux et mulets.

Par E. Roger & Co—Aux magasins de Piaggio & Viosca, 62 et 64, Vieille Levée, Cognac, champagne, vins rouges et blancs, porto, madère, huile, vermouth, absinthe, kirsh, huile, fruits à l'eau de vie, amandes, pruneaux, &c.

Par Hoffman & Marks, dans la rue de Chartres No 41, marchandises sèches, vêtements, bottes, souliers et chapeaux.

Conversion des reçus de taxes EN BILLETS DE VILLE.

Un des expédients que nous avions suggérés avec le plus de persistance pour la liquidation fiscale de l'année 1861, vient enfin d'être adopté par le bureau de finances de la commission municipale. Nos lecteurs se rappellent peut être que l'expédient consistait à laisser entre les mains du trésorier de la ville les reçus de taxe, non acquittés, afin de donner aux contribuables la faculté de payer après le délai légal, sans les rendre passibles des frais de justice et de procédure. Ces frais, il les subissaient chaque année lorsque le trésorier remettait les bills de taxe à l'avocat de ville qui les remettait lui-même sans délai aux différentes justices de paix, pour obtenir un droit d'exécution contre les délinquants. Ils devaient alors payer forcément un surcroit de frais considérables. "S'il doit y avoir coercition, disions-nous, que cette coercition, du moins, ait lieu de la manière la plus humaine et la moins coûteuse pour le contribuable, et que le trésorier ait directement le pouvoir de saisir les propriétés sans l'intermédiaire des petits officiers des Cours inférieures."

Le bureau des finances de la ville vient d'adopter ce système, et nous ne pouvons nous empêcher de lui savoir gré de cette résolution, doublement excellente dans l'épuisement financier où se trouvent les propriétaires d'immeubles à la Nlle Orléans.

On verra par un arrêté du bureau de finances, arrêté que nous publions aujourd'hui, que ce n'est qu'à partir du 1er janvier 1863 que le trésorier de la ville sera armé du droit d'exécution contre les payeurs retardataires, et que même alors il ne pourra procéder en vertu de ce droit—sans un nouvel ordre de la commission municipale.—Pour remplir cependant la lacune qui se fera sentir dans les revenus de la ville, le trésorier émettra des billets payables au porteur, jusqu'à concurrence des trois quarts du montant des taxes arriérées de l'année 1862, de manière à ce que le capital des taxes non payées constitue un fonds de réserve pour le rachat et l'amortissement de l'émission supplémentaire dont il s'agit.

Tel est le système de conversion et de liquidation provisoire adopté par le bureau de finances. Nous l'approuvons sans réserve et nous ajouterons avec franchise qu'il était à peu près impossible de concilier avec plus de raison et les exigences du trésor municipal et les intérêts des contribuables fonciers si radicalement appauvris.

Les intérêts anglais a la Nouvelle-Orléans.—Nous trouvons dans les nouvelles étrangères publiées par le *Delta* le paraphe suivant :

Les principaux négociants de Liverpool en relation d'affaires avec la Nouvelle-Orléans viennent d'envoyer à Lord Russell un mémoire pour appeler son attention sur les actes arbitraires du général Butler à l'égard des étrangers, et pour recommander la nécessité d'envoyer à ce port un consul général et un navire de guerre anglais pour la protection des intérêts anglais. Sa Seigneurie a simplement accusé réception du mémoire.

Les matelas en réquisition.—La rareté du coton a donné l'idée aux spéculateurs de Rouen de faire une battue générale de tous les matelas bourrés en coton en frappant à toutes les portes pour obtenir le précieux article. On a obtenu ainsi une immense quantité de bourre de coton qui sans cette circonstance n'aurait jamais vu le jour. Partout on retire le coton des matelas et on le remplace par d'autres matières moins précieuses par le temps qui court. Plus d'une ménagère portera de l'indienne faite avec le coton sur lequel elle aura longtemps reposé.

LES BÉLIERS CUIRASSÉS A LA MOBILE.

(Du *Hartford Times* du 17 nov.)

Des lettres écrites par un officier de l'escadre de Farragut à Ship Island, reçues dans cette ville, disent que des hommes de l'équipage du vapeur *Oreto*, venus en déserteurs à Ship Island, rapportent que ce vapeur va être armé en croiseur comme le *Sumter*, pour faire la course.

L'*Oreto* est le même navire qui entra dans la baie de Mobile, en trompant la vigilance du commodore Preble, ce dont le commodore est obligé de se disculper aujourd'hui pardevant une cour d'enquête. Ils rapportent encore qu'il y a dans le port de Mobile quatre navires plus ou moins blindés, armés chacun de dix canons. On dit, mais la nouvelle inspire peu de confiance, que Farragut va au Nord et qu'il est remplacé à Ship Island par le commodore Dupont.

RENVOI DES ESPIONS AU SUD.

Nous lisons dans une correspondance adressée de Washington à la *Tribune* de New York :

L'ordre du général Buell qui renvoie dans les lignes confédérées tous les espions et les amis de la rébellion, ordre qu'on a considéré comme le meilleur et qui fut le dernier de ce général, pendant qu'il commandait l'armée de l'Ohio, semble ne pas avoir plu à tout le monde dans le Kentucky. Une députation dont faisaient partie James Guthrie et Joshua Speed, fut voir le président pour demander la révocation de cet ordre. On ne sait le succès qu'ils eurent obtenu, mais une délégation opposée qui est venue contrecarrer les efforts de la première. Des unionistes *quand-même* tels que Casey, Silas F. Miller et Cuthbert Bullit étaient sur les talons de M. Guthrie qui n'a pu obtenir, jusqu'ici, aucune satisfaction et qui vraisemblablement n'en obtiendra aucune. Ainsi la législation militaire du général Buell subsiste même après sa disgrâce.

Situation dans le Sud-Ouest.

Un correspondant de St-Louis adressé à la *Tribune* de New York, sous la date du 14 novembre, les nouvelles ci-après :

Une affaire malheureuse a eu lieu tout récemment à Big Beaver Creek, à cinq milles de la Vera Cruz, dans le comté de Douglas, au Sud-Ouest du Missouri. Une maison de pierre, située à l'endroit où le pont traverse le Creek, était occupée par quelques hommes de deux compagnies du 10e de cavalerie de l'Illinois et deux compagnies de milice. La maison, défendue par deux obusiers de 6, fut attaquée par le colonel Green, qu'on croit être l'ex-sénateur James S. Green, à la tête de 1,300 hommes et trois pièces d'artillerie. Cela se passait le vendredi, 7. L'artillerie de Green avait ouvert le feu à 400 pas de distance. Deux boulets frappèrent la bâtisse et enfoncèrent un de ses flancs. Les assiégés se mirent à couvert sous les bois de charpente et combattirent bravement pendant cinq heures, jusqu'au moment où le colonel Bartow qui les commandait fit hisser le drapeau blanc et rendit la garnison. Ses hommes furent grandement [illegible] de cette conduite et brisèrent leurs fusils et leurs sabres avant de les céder. Une vingt, cinq environ, ne voulant pas se rendre, échapp, étant en pressant la fuite. Il sont d'opinion qu'une charge vigoureuse au commencement de [illegible] qui jeté la confusion dans les rangs ennemis. Nos soldats furent immédiatement mis hors [illegible].

Les bandes de guérillas [illegible] de nouveau le Sud-Ouest, plus nombreuses que jamais. Une correspondance [illegible] qu'il y avait [illegible] 1,200 [illegible] à Ozark, qui se sont depuis dispersés [illegible] toutes les directions avec le plan de se [illegible] sur un point à un moment donné. Ces bandes furent continuellement beaucoup de mal.

L'EX-PRESIDENT FILLMORE SUR LA CRISE DE L'ESCLAVAGE.

Aux Editeurs du "Louisville Journal" :

11 novembre 1862.

Le "New York World" publie [illegible]

[illegible]

MANUEL DU BUREAU D'EDUCATION.—Nous avons reçu deux exemplaires du manuel du Bureau d'éducation. Nous y avons remarqué trois choses : 1o que l'enseignement en français est supprimé, cette langue ne figurant plus que comme une langue étrangère dans les études ; 2o que les professeurs doivent, quand cela sera praticable, ouvrir et fermer les classes par des chants—probablement des hymnes bibliques ou autres ; 3o que l'usage du tabac sera interdit aux enfants sous quelque forme que ce soit. Cette dernière prohibition aurait notre approbation si nous ne la croyions superflue.

La somme allouée par l'ordonnance du 2 septembre dernier pour l'entretien des écoles jusqu'au 31 juillet prochain est de $230,318 80.

J. Keelar & Fils, encanteurs.—Cette maison de vente dont le siège principal est rue du Camp, No 73, se propose d'exploiter les affaires d'encan dans une vaste proportion. Les jours réguliers de vente seront les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaine. Nous appelons l'attention du commerce sur l'annonce de cette maison, annonce que nous publions aujourd'hui dans nos colonnes.

Vente d'articles nouveaux.—M. Théodore Danziger, encoignure Royale et St-Philippe, offre à vendre à des prix très modérés un immense et magnifique stock de marchandises nouvelles reçues par les derniers arrivages. Ces marchandises consistent en popelines, châles, corsets français, voiles, draps de casimir et une infinité d'autres articles de tout genre et de tout prix. Voir l'annonce.

Les affaires de Grèce—On lit dans la *Patrie* :

Des dépêches de Londres nous informent que les derniers pourparlers engagés entre les puissances, au sujet des affaires de Grèce, ont définitivement abouti à une entente qui garantirait à la nation grecque une entière liberté pour le choix de son gouvernement.

Nous croyons savoir toutefois, d'après des nouvelles puisées à une autre source, que la forme monarchique a toutes les chances de prévaloir dans les décisions de l'Assemblée constituante.

Certains journaux ont annoncé que le général Klapka se disposait à se rendre en Grèce. Des délégués des provinces méridionales, sans aucun caractère officiel, se sont, en effet, rendus à Turin, auprès du général Klapka. Celui-ci a répondu qu'il serait heureux assurément de mettre son épée au service de la cause nationale ; mais que, dans tous les cas, et jamais il devait accepter des ouvertures de cette nature, ce ne serait qu'autant qu'elles lui seraient faites officiellement par le gouvernement régulier de la Grèce.

Le général Türr a fait la même réponse.

SŒURS DE CHARITÉ A VERACRUZ.

On écrit de Vera Cruz, à la date du 29 septembre, que les sœurs de Charité, qui doivent faire le service des hôpitaux de la marine et de la guerre à la Vera Cruz, étaient arrivées le 27 dans cette ville. A leur vue, la joie la plus vive s'est manifestée chez tous les malades. Jusqu'alors les médecins n'avaient eu, pour seconder leur zèle et leur actif dévouement que des infirmiers noirs. Il ne fallait pas compter de la part de pareils aides, sur un service intelligent et assidu.

La fédération et l'unité en Italie,

PAR P. J. PROUDHON.

Sous ce titre : *la Fédération et l'Unité en Italie*, dit *la France*, M. Proudhon vient de publier une brochure où se manifestent toute l'énergie et toute l'originalité de ce vigoureux esprit. M. Proudhon qui, certainement, ne saurait être accusé d'être réactionnaire ni clérical, arrive, sur la question italienne, aux mêmes conclusions que nous, en s'inspirant des intérêts supérieurs de notre pays et de la logique évidente des situations et des événements. On ne nous soupçonnera pas de partialité envers M. Proudhon ; mais cette rencontre d'esprits que séparent si profondément leurs convictions politiques, philosophiques et religieuses, sur le terrain commun de l'intérêt français, contre l'unité de l'Italie et l'évacuation de Rome, est un fait trop caractéristique pour être passé sous silence. C'est dans ce sentiment que nous détachons les pages suivantes du nouvel écrit de M. Proudhon :

Plaçons-nous maintenant au point de vue français, intimement lié au point de vue européen.

Je comprends à merveille l'insistance avec laquelle l'Angleterre poursuit la formation de l'unité italienne, et je ne lui en veux pas ; je comprends également que Belges, Autrichiens, Russes même, applaudissent à cette politique et je ne les en blâme point. Chaque peuple a le droit de rechercher ce qui sert le mieux ses intérêts, et si la France, la première puissance militaire de l'Europe, la plus favorisée par sa position, inquiète ses voisins par le progrès de ses armes et l'influence de sa politique, pourquoi leur ferais-je un crime de chercher à l'amoindrir et de l'entourer d'un cercle de fer ? Ce que je ne comprends pas, c'est l'attitude de la presse française dominée par ses sympathies ultramontaines.

Il est manifeste que la constitution de l'Italie, en puissance unitaire avec une armée de 300,000 hommes, amoindrit l'Empire de toutes les façons.

Politiquement, le conseil amphictyonique de l'Europe, jusqu'à présent composé des représentants de cinq puissances, va s'augmenter d'une sixième dont la voix naturelle nous sera contraire. Nous sommes trop voisins de l'Italie, nous avons trop de ressemblance avec elle, nous lui avons rendu de trop grands services pour qu'elle nous aime. L'ingratitude en politique est le premier des droits et des devoirs.

Stratégiquement, tandis que l'Espagnol nous menace à dos, l'Angleterre, la Belgique et la Hollande de front, l'Allemagne, l'Autriche et la Russie de flanc, l'Italie va nous tirer aux jambes et nous pousser la baïonnette dans le ventre, le seul côté par lequel nous pouvions nous croire à l'abri. La coalition contre la France compte désormais un membre de plus.

Socialement, au point de vue de la religion et des idées, notre influence diminue, d'une part, de tout ce qu'aura perdu notre puissance politique et militaire ; en second lieu, de tout l'avantage que nous assurait le titre de première puissance catholique, protectrice du saint-siège, soit que le pape, dépouillé de ses Etats, se rallie à Victor Emmanuel, soit qu'il s'exile de l'Italie. Protestants et Anglicans le comprennent et, par avance, s'en réjouissent : ce n'est pas pour la gloire d'une thèse de théologie qu'ils combattent le pouvoir temporel et demandent l'évacuation de Rome par les Français.

Sans doute, le mal ne serait rien, si lesdits protestants et anglicans renonçaient de leur côté à leur propagande ; si dans l'univers civilisé, les Etats étaient d'accord de supprimer le budget des cultes, d'abolir évêchés, séminaires, consistoires, églises et temples, jusqu'aux synagogues. Mais on ne l'entend pas ainsi. De même que l'Italie unitaire veut garder la papauté, de même les églises dissidentes aspirent à remplacer l'église orthodoxe : une clientèle de 130 à 150 millions d'âmes qui leur arriverait ! Or, les puissances n'étant nullement d'accord d'abolir les cultes, la civilisation chez les différents peuples étant fort inégale, la morale philosophique à l'usage d'une infime minorité, l'influence politique des nations, en raison de la supériorité de leurs mœurs et de leur génie, le résultat de l'unité italique est clair pour nous : c'est que la France, ayant perdu la prépondérance qui lui assurait sa force militaire, sacrifiant encore l'autorité de sa foi sans la remplacer par celle des idées, la France est une nation qui abdique, elle est finie.

Quoi ! dites-vous, non content de combattre à outrance l'unité italienne, vous prenez le parti de la papauté, vous passez du côté des cléricaux !.......

Peut-être. Les mots ne m'effrayent point, je vous en préviens ; ce à quoi je tiens avant tout, c'est de raisonner juste et de n'être pas dupe. Autre chose est de poursuivre, comme je le fais tous les jours, par la philosophie, l'économie politique et le droit, par la révolution, enfin, la régénération sociale, et autre chose de rechercher quelle peut être, à un moment donné, dans un gouvernement de conservation, la conduite à tenir par un homme d'Etat. La politique est l'art de diriger les forces des nations ; or, dans l'hypothèse que je discute, et dans l'opinion de toutes les puissances intéressées, la religion est une de ces forces. La religion, c'est encore, pour l'immense majorité des mortels, le fondement de la morale, la forteresse des consciences. Tout le monde le reconnaît ; Mazzini et Garibaldi le proclament eux-mêmes. Je dis donc que ce serait trahison à un chef d'Etat de livrer une des forces qui lui sont confiées avant d'avoir pourvu à son remplacement. Il ressemblerait au général qui, informé de l'invention de fusil à piston et de canon rayé, commencerait par faire briser tous ses vieux fusils à pierre sans attendre qu'on lui en eût fabriqué d'autres. Oui, je suis, par position, catholique, clérical, si vous voulez, parce que la France, ma patrie, n'a pas encore cessé de l'être, et que les Anglais sont anglicans, les Prussiens protestants, les Suisses calvinistes, les Américains unitaires, les Russes grecs ; parce que, tandis que nos missionnaires ne font martyriser en Cochinchine, ceux de l'Angleterre vendent des bibles et autres articles de commerce.

De toutes ces considérations il résulte, selon moi, que, par suite de l'imbroglio italien et de la campagne de 1859, à laquelle je n'ai pas le regret d'avoir applaudi, la nation française est en présence d'un immense échec, accusée pour ainsi dire, à ce propos déchéance. Et, si je comprends à merveille les raisons qui font désirer cet échec aux puissances rivales, ce que je ne comprends pas, c'est l'adhésion donnée à cette irréparable dégradation par la presse libérale française ; c'est le concours qu'apporte à la politique qui y conduit le libéralisme [illegible].

L'*Armée française* sortira de Rome, soit ; l'Autriche, faisant [illegible], soit ; que Venise, soit encore ; l'unité italienne sera consommée, je suppose la chose faite. Croyez-vous donc que la France, que l'Autriche, que [illegible] ? Mais qui sera la compensation ?

[illegible]

Tout plein pour la France, dit-on, si l'Italie demande [illegible] ; Les Italiens ont le droit de s'organiser chez eux comme bon leur semble, et Rome et Venise leur appartiennent........ Ah ! mais qui pour la France ! A la bonne heure ; [illegible] mettre de [illegible]. Mais la France a le droit de mettre ses [illegible] à ses services, [illegible]. Je vois plus loin, je dis que si le service rendu à chacun l'équilibre de l'Europe, et que le débiteur soit insolvable, l'Europe devient garante de la dette [illegible].

et solidaire. Eh bien ! cette Italie émancipée d'hier n'est pas tellement forte qu'elle puisse se protéger toute seule. On veut que l'armée française évacue Rome plutôt aujourd'hui que demain. D'accord ; seulement il est bien entendu que s'il prend fantaisie aux Autrichiens d'y rentrer, la France ne les empêchera pas ; *Italia fara da se*. Il serait par trop fort qu'après avoir créé l'Italie et l'avoir armée contre nous, nous dussions encore monter la garde pour la défendre. Je consens à ce que la France n'exige rien pour ses morts de Solférino et de Magenta : mais combien pour cette garde ?........

Les Italiens sentent si bien cela qu'ils vont d'eux-mêmes au devant de la réponse : "La nationalité de l'un, se disent-ils, se fait aux dépens de la nationalité de l'autre ; l'unité se paie par l'annexion. Que l'Empereur des Français se saisisse de la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'à la mer ; que la France rentre dans ses *frontières naturelles* ; nous l'y aiderons nous-mêmes. Avec ce supplément de 8 millions d'âmes et de 6000 lieues carrées de territoire, elle aura retrouvé sa balance."

Je voudrais savoir ce que pense de ce système de compensations la démocratie belge, si favorable à l'idée garibaldienne. C'est ainsi que j'ai entendu proposer, tantôt au nom de l'Italie, tantôt au nom de la Pologne, de livrer à l'Autriche, en échange de la Vénétie ou de la Galicie, la Serbie et le Montenegro, au besoin la Moldo-Valachie. Qui sait si une semblable éventualité n'entrait pas dans les prévisions de Garibaldi ? Rien n'est égoïste comme la nationalité, rien de moins scrupuleux que la passion unitaire. On a beaucoup déclamé, dans ces dernières années, contre l'insolence des partages de Vienne ; mais laissez faire l'unité et les nationalités, et vous en verrez bien d'autres........

Parlons sans figure : est-il d'une saine et prévoyante politique de faire échec à une puissance comme la France ? L'Angleterre peut jouer ce jeu, qui ne convient point à la Belgique pas plus qu'à l'Allemagne. On dit : Rome est aux Italiens. Je réplique que Rome est aux Romains, comme Naples aux Napolitains et Paris aux Parisiens ; que les Italiens, comme les Français, sont une abstraction ; que ce qui est vrai, c'est qu'il existe à cette heure une grande agglomération politique qui a nom la France, mais que ce n'est pas du tout une raison pour lui donner un pendant de l'autre côté des Alpes ; au contraire.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour Prévotale.—Biddy Mally a été condamné à vingt piastres d'amende. Elle s'est élancée sur Patrick Coleman et a voulu lui fendre la tête à coups de bouteille après avoir glissé les mains dans ses poches pour en faire disparaître l'argent ou les billets. Deux autres beautés étaient impliquées dans la même transaction, mais Patrick ayant refusé de les poursuivre, cette généreuse abstention lui a coûté dix piastres.

John Boyd, qui n'a pas voulu témoigner contre des nymphes qu'il avait fait arrêter, a été condamné à dix piastre d'amende.

Le magistrat a envoyé en prison Patton, Egan et Green dont nous avons mentionné l'arrestation dans l'édition d'hier soir.

Les blessures de M. Demotte sont, dit-on, très graves.

L'interrogatoire des officiers Finn et Evans a été fixé à jeudi.

Les trois amateurs d'huitres [leur haut fait était consigné dans le numéro d'hier soir, ont reçu l'ordre de payer la carte.

John McBride qu'on avait arrêté sous prévention d'avoir menacé de faire feu sur un garçon de buvette et qui, sous prétexte d'aller à la recherche de témoins, avait quitté l'enceinte de la Cour et ne s'y était plus montré, a été amené, hier, devant le juge Bell. Le tribunal avait gardé son pistolet en attendant qu'il prouvât qu'il avait le droit de le porter, mais comme il n'a pas pu le faire, il a été condamné à dix piastres d'amende.

Le Dr. Wilkinson a été envoyé à l'Ile aux Vaisseaux pour un an, pour avoir franchi les lignes, fourni des armes à l'ennemi et gardé des armes cachées chez lui. Il a été dénoncé par un de ses nègres. Les témoignages ont établi qu'ayant su fils malade à Thibodeaux il s'était rendu dans cette dernière ville et en était revenu. En route il fit cadeau à quelqu'un d'une carabine d'enfant. A son retour on trouva chez lui une épée, deux pistolets et deux moules à balles ; il déclara qu'il en ignorait l'existence, car il avait quitté sa maison depuis quatre mois. Il ajouta qu'il avait donné la carabine parce qu'il ne voulait pas l'avoir en arrivant aux avant-postes. Il avait donné deux fusils aux autorités au camp Phelps.

J. D. Rothlaud, pacotilleur, a été condamné à dix piastres d'amende. Il n'était pas muni de la license.

Enfant perdu—Michel O'Connel, jeune garçon de douze ans, est parti de chez lui il y a deux ou trois jours et n'y a plus reparu. Ceux sous les yeux desquels ces lignes tomberont et qui pourraient donner quelques informations à ce sujet rendraient un grand service à la mère du jeune homme et accompliraient un acte d'humanité.

Les renseignements laissés à la Cour du Prévôt seraient transmis de suite à la pauvre dame.

Enquête—M. Beach a pratiqué, hier, dans une maison de l'encoignure des rues Marais et Ursulines, la levée du corps du nègre Sam âgé de soixante quinze ans et appartenant à M. James Ballow, de Baton Rouge. Verdict, diarrhée.

—Une autre enquête a été tenue, au Touro Almshouse, sur le cadavre d'un négrillon de deux mois, fils d'une négresse morte lundi. Verdict inanition.

—Nous apprenons qu'une femme et un enfant sont très malades dans ce même Almshouse et qu'on ne les sauvera probablement pas.

EDITION D'HIER SOIR.

La campagne en Virginie.

Le *New York Herald* après avoir appuyé le parti démocrate dans les derniers jours qui ont précédé l'élection de novembre et après avoir semblé approuver la modération toute constitutionnelle des orateurs de ce parti, reprend aujourd'hui ses allures belliqueuses et se livre de nouveau à un système d'appréciations militaires dont nous jugeons à propos de faire passer quelques traits sous les yeux de nos lecteurs. Ils y verront ce que peut inventer la riche imagination d'un nouvelliste, nourrie de correspondances indigestes et de récits avantureux. Le *Herald* trace ainsi le cadre des opérations de la campagne prochaine en Virginie.

Nos dernières nouvelles de la Virginie sont satisfaisantes et encourageantes. L'armée du général Burnside concentre ses vastes colonnes près de sa nouvelle base d'opérations à Fredericksburg. La réparation du chemin de fer d'Aquia Creek, le long du Potomac, avance rapidement. Les rebelles menacent de s'opposer au passage du Rappahannock par les troupes de Burnside et il peut y avoir là une bataille et une victoire.

La première chose qui se fera après, sera la construction de plusieurs ponts sur cette rivière, pour remplacer ceux qui ont été détruits par les forces unionistes lors de leur évacuation de Fredericksburg en août dernier.

Cette œuvre peut retenir l'armée plusieurs jours ; mais ce sera du temps bien employé. La grande armée en changeant sa base d'opération au pied des montagnes bleues, abandonnera les 40 milles de région épuisée entre Centreville et les montagnes. Stonewall Jackson pourra ainsi s'en donner à cœur joie dans les gorges de la vallée de la Shenandoah sur une distance de 100 milles, à travers les défilés des montagnes bleues et les pays désolés de London, Fauquier, Culpepper et Prince William sur la côte orientale ; mais dans ses entreprises, il ne gagnera rien que la famine. Au printemps dernier, il s'empara à Front Royal, Strasburg, Winchester, d'une riche quantité de vivres, de linge, de munitions et d'articles d'hopitaux par suite des vains efforts de notre département de la guerre pour entretenir dans la vallée et dans la vaste région à l'est des montagnes bleues, des troupes en rapport par leur nombre avec cette entreprise, et agissant de concert avec les mouvements de McClellan sur Richmond. Ainsi l'armée rebelle de Jackson fut largement maintenue aux frais du trésor fédéral, et les divers détachements des troupes unionistes, dispersés sur une région de 100 milles carrés, dans le but de surprendre Jackson, affaiblirent assez l'armée fédérale pour faire échouer la grande expédition de McClellan.

Nous sommes sûrs que le général Halleck a pris conseil des leçons de l'expérience si chèrement achetées, en abandonnant la vallée et le pays adjacent à Stonewall Jackson. Ainsi une force unioniste de 60,000 hommes, plus ou moins, qui ne fit rien de bon l'été dernier en jouant à cache cache avec Jackson, est aujourd'hui plus utilement employée à Harper's Ferry et devant les fortifications virginiennes de Washington. Si Jackson veut attaquer l'une ou l'autre de ces positions il devra faire les préparatifs d'un siège ou être renforcé par toute l'armée de Lee. Que Lee, en dernier lieu, sacrifie Richmond à la perspective de bombarder et de prendre Washington, c'est probable. Mais, s'il a aucun plan de ce genre, les dernières pluies en ont rendu l'exécution impossible pour le moment. Il y a maintenant un volume d'eau tel dans la partie supérieure du Potomac que tout danger d'incursion est écarté de Leesburg à Cumberland.

Nous supposons d'ailleurs que comme Jackson n'a aucun espoir de faire quelque tentative heureuse au Nord du Rappahannock ; il cherchera de direction et saisira toutes les chances qui lui seront offertes pour tomber sur les trains de notre armée et sur nos dépôts d'approvisionnements.

Il est vigilant, actif et très propre, comme Stuart, à ne présenter inopinément sur un point donné au moment le plus propice pour le succès. On remarquera, cependant, que le mouvement du général Burnside vers Richmond est bien calculé pour la victoire en face et pour la sécurité sur les derrières. Nous présumons aussi qu'après le danger qu'a couru la capitale fédérale, il prendra grand soin de ne pas marcher sur une ville abandonnée, avec l'armée rebelle sur ses flancs, armée forte de 200,000 hommes, affamée et désespérée, se repliant sur les hauteurs d'Arlington.

Quand le général McClellan s'avança de la forteresse Monroe sur Richmond, Norfolk était au pouvoir des rebelles qui dominaient sur James River avec le *Merrimac* et d'autres navires cuirassés. Ils avaient aussi York River, d'où on ne pouvait les chasser qu'au moyen d'un siège régulier. Maintenant, avec Norfolk, Yorktown et les deux rivières en notre possession, tout est fait pour la marche du général Burnside. Chaque chose paraît disposée pour le succès de l'entreprise actuelle de la grande armée du Potomac, que [illegible] rebelles en est la preuve, et [illegible] que cette entreprise est possible [illegible] le pays [illegible] avec toute la célérité convenable [illegible] c'est à dire sans aucun [illegible] l'expérience.

Dépenses de New-York.—Des ordres ont été envoyés de Washington, dit un journal, pour que la frégate à vapeur *Roanoke*, qu'on cuirasse à New York, soit complétée avec toute la promptitude possible et gardée pour la défense de la rade de New York.

Nouveaux tickets.—Nous avons vu quelques uns des nouveaux tickets que la compagnie des chemins de fer de la ville vient de mettre en circulation pour remplacer les morceaux de carton bleu qui tiennent lieu de picaillons depuis si longtemps. Les nouveaux tickets sont plus larges que les anciens, sur papier brun d'un côté, vert de l'autre et imprimé sur les deux faces. Sur chaque face on lit : "Red 5 cts, entitling the bearer to one ride, on N. O. C. R. R. cars. J. B. Slawson, Pres't." Ce qui veut dire : "Reçu cinq cents donnant droit à un voyage dans les wagons des chemins de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans." Au-dessous du nom du président il y a quelques signes cabalistiques pour rendre plus difficile la contrefaçon. Il est probable que les tickets bleus ne tarderont pas à être retirés de la circulation.

Les cannes a sucre.—L'hiver a achevé la ruine de la récolte de sucre pour cette année. Si les nègres fussent restés dans les habitations, on eut sans doute tiré un grand parti des cannes prématurément gelées ; on eut pu les couper et avec le froid qui n'a presque pas cessé depuis les premiers jours de novembre, faire du sucre encore très passable et une moitié de récolte peut-être, ce qui eut été pour les paroisses riveraines du Mississippi si universellement décimées par la guerre, d'un prix inestimable. Mais les bras ont manqué, le bois a manqué et les cannes ont dû être abandonnées sur pied dans la plupart des plantations riveraines dont nous parlons ; ces cannes ont donc forcément gelé sans qu'il soit possible de les utiliser même pour faire du sirop ou du rhum.

Si le froid eut cessé et que la température ordinairement si douce, du mois de novembre, eut prévalu, les désastres eussent été à peu près les mêmes, car les cannes non coupées eussent produit de nouveaux bourgeons qui auraient fait perdre aux cannes l'avantage de la maturité, c'est à dire leur force saccharine. Ainsi faute de bras, et toujours par cette unique raison, la récolte a été perdue ; et il est douteux qu'elle puisse même donner une certaine quantité de mélasse, car ce dernier article ne paraît pas en plus grande abondance sur notre levée que le sucre lui-même. Le désastre que nous signalons est d'autant plus regrettable qu'il paraît devoir s'étendre à plus d'une année. Si, faute de bras, on n'a pu rouler les cannes dans un temps propice, on n'a pu non plus, couper et empiler des plants pour la récolte prochaine ; et à supposer qu'on eut pu au moins prendre cette précaution, on ne pourrait en profiter maintenant puisque les plantations, sans laboureurs et sans animaux, restent en friche. Ainsi de ces magnifiques terres si riches naguères, nous ne tirerons pas même du maïs, du riz, ou des patates douces ; il est douteux même qu'on puisse en faire des savanes, car les animaux qu'on y ferait paître seraient à la merci du premier ennemi venu.

Affaire de la Blanche.—Par les derniers arrivages de la Havane nous apprenons que le ministre américain à Madrid a désavoué la conduite du capitaine du *Montgomery* et que M. Seward en a fait autant dans une conférence avec le ministre espagnol à Washington et qu'en conséquence il a offert une ample réparation pour le navire brulé et la cargaison.

Retours d'élection—Voici les retours officiels de l'élection qui a eu lieu le 3 courant dans la paroisse de Plaquemines.

PRECINCTS.	BOULIGNY	FLANDERS.
Maison de Cour	9	8
G. P. Ayar	1	1
Colonie Buras	0	21
F. N. Tagliaferro	0	54
Allen Elison	0	56
Total	10	141

Le nouveau sénateur du New Jersey—Le *Trenton True American* se plaint vivement du choix que le gouverneur Olden de cet Etat a fait de M. R. S. Field pour remplir la vacance au Sénat des Etats-Unis. Ce Field, dit-il, est un archi-abolitioniste et fort peu propre à représenter au Sénat les sentiments que le peuple de l'Etat vient de manifester dans les dernières élections.

Echange de prisonniers.—Un journal du Nord avait prétendu que le gouvernement fédéral n'avait pas assez de prisonniers confédérés pour assurer l'échange des siens. Les informations qui suivent reçues de la forteresse Monroe ne prouvent pas absolument le contraire, car en mettant à part les prisonniers faits par Jackson à Harpers' Ferry, le Sud ne resterait devoir au Nord, d'après l'échange complet qui vient d'être effectué, que 6,000.

Le colonel Ludlow, de l'état major du général Dix, revient d'Aiken's Landing après avoir très heureusement complété les arrangements pour l'échange de tous les prisonniers de guerre. L'extrait ci-après est un annexe du rapport du colonel Lee :

Officiers des Etats-Unis échangés.

Brigadiers généraux, 3—Colonels, 16—Lieutenant-colonels, 19—Capitaines, 341—Lieutenants, 545—Total, 925.

Officiers confédérés échangés.

Colonels, 27—Lieut. Col., 17—Capitaines, 467—Lieutenants, 1,085—Total, 1,596.

En addition à cela, 24,000 soldats ont été échangés, ce qui établit un surplus de 6,000, du aux Etats-Unis. Si nous faisons, maintenant, entrer en ligne de compte les 11,350 prisonniers faits par les Confédérés à Harper's Ferry, nous voyons que les Etats Unis seraient redevable de 5,350 hommes au Sud, si l'échange comprenait ceux de la prise de cette place—Le lieu choisi pour exécuter la dernière convention de guerre de 7e article, n'est plus Aiken's Landing mais City Point.

Depart subit d'un navire blindé.—Le 20 novembre, dit un journal de New York, le capitaine Wilson de la batterie Naugatuck, reçut l'ordre de se tenir prêt à prendre la mer, et de partir de New York aussitôt que possible.

On avait conçu le projet d'une excursion dans le but de se faire recevoir [illegible] expédition de ce artillerie, et on attendait à bord le général Banks et d'autres personnages, mais une dépêche de Washington a changé ce programme. Tout fut préparé aussi vite que possible, les officiers reçurent l'ordre de rester à leur poste, et le soir, tous les préparatifs étant terminés, le rapide petit bâtiment cuirassé leva l'ancre et partit pour une destination inconnue.

Le nouveau secrétaire de la guerre.—Le *Richmond Enquirer* fait les observations suivantes au sujet de la nomination de M. James A. Seddon comme ministre de la guerre à Richmond.

Bien que M. Seddon n'ait pas été souvent dans les fonctions publiques, cependant il a toujours eu une haute réputation de capacité et de sagacité comme homme d'Etat. On se rappellera que M. Seddon a été un des commissaires envoyés par la Législature de la Virginie à la conférence de la paix tenue à Washington, vers la fin de l'administration Buchanan. Il a représenté le district de Richmond dans le Congrès des Etats Unis de 1845 à 1847 et de 1849 à 1851.

Les défenses de la Georgie.

Le *True Delta* reproduit l'article suivant du *Savannah Republican* :

Le refus des planteurs de répondre au récent appel du gouverneur qui demandait des nègres pour travailler aux fortifications, indique le véritable motif qui était au fond de leur premier refus quand ils invoquaient leur respect pour le principe comme excuse pour leur conduite.

Nous publions ci-dessous, non un autre appel, mais une notification du gouverneur, à laquelle nous ferons bien de se conformer pour éviter des désagréments, sinon pis.

Département de l'Exécutif, Milledgeville, 1 novembre 1862.

Aux planteurs de la Georgie.—Depuis mon dernier appel à quelques une d'entre vous, j'ai été informé par le général de brigade Mercer, commandant à Savannah, que très peu de nègres lui ont été envoyés. Quand, il y a quelques semaines, on se plaignit hautement de la presse des nègres faite par le général Mercer, on disait généralement que les planteurs, tout en étant opposés au système de la presse, fourniraient promptement tous les bras dont on aurait besoin, si un appel leur était fait.

Je suis informé que le général Mercer a maintenant ample autorité de faire la presse. Si donc, un nombre de bras suffisant ne lui est pas offert dans les dix jours, il aura immédiatement recours à ce moyen de se les procurer avec mon entière approbation, et je n'en doute pas avec la sanction de l'assemblée générale.

Après avoir été à différentes reprises de la nécessité absolue d'un plus grand nombre de bras pour compléter les fortifications jugées par les autorités militaires indispensables à la défense de la clef de l'Etat, retarderez-vous d'agir jusqu'à ce que vous soyez forcés de contribuer aux moyens de protéger non seulement vos esclaves, mais vos foyers et vos autels ?

Je ne veux pas croire qu'il y a un manque de sincérité dans vos déclarations de libéralité et de patriotisme quand un grand nombre d'entre vous manifestent de résister à la presse à cause du principe et non parce qu'ils n'étaient pas disposés à aider la cause de leurs moyens.

Je réitère l'appel fait pour avoir des nègres pour compléter les fortifications autour de Savannah et je compte que chaque planteur en Georgie répondra par une offre prompte d'un cinquième de tous ses travailleurs.

Comme je l'ai dit dans mon premier appel, le général commandant n'acceptera que le nombre actuellement nécessaire.

JOSEPH E. BROWN.

La guerre au Mexique.

Le *Times* de New-York se livre à quelques commentaires sur les dernières nouvelles reçues du Mexique. Il donne—sur le papier—à Juarez une magnifique armée de 50,000 hommes, et il exprime le souhait charitable que les Français soient battus et chassés du Mexique. La réalisation de ce vœu est, selon nous, fort peu dans les probabilités humaines, même en admettant le chiffre de 50,000 soldats que la feuille de New York accorde [illegible] généreusement à Juarez. Voici les réflexions du *Times* :

Par le steamer *Rio Bio*, arrivé de la Havane, nous avons des avis de Vera Cruz jusqu'au 1er courant. Il paraît que dans la quinzaine précédente, des forces françaises comptant 13,800 hommes en infanterie, cavalerie et artillerie, ont débarqué à Vera Cruz. Ces forces, jointes à celles qui étaient déjà dans le pays, portent l'armée française à 20,000 hommes. Suivant les meilleurs renseignements, il y a lieu de croire qu'il arrivera encore ce mois-ci de cinq à dix mille hommes pour compléter les forces d'invasion de l'empereur Napoléon. Cette armée d'invasion, comptant de 25,000 à 30,000 bons soldats bien équipés—pris parmi les meilleurs soldats de l'empereur—doit, disent les feuilles françaises, partir d'Orizaba, sa base d'opérations, pour la ville de Mexico, dans le courant de décembre.

Le mois prochain nous pouvons nous attendre à des événements intéressants au Mexique. Les Français essaieront de marcher sur la capitale. Ils sont préparés à une bataille acharnée, et suivant les apparences ils trouveront pour les accommoder une armée mexicaine et bien commandée qui comptera environ 50,000 hommes. Nous attendrons le résultat de ce conflit avec le plus profond intérêt. Il est de la plus grande importance pour la cause de l'Union que les Français soient battus et chassés du Mexique.

FEUILLETON.

HISTOIRE DE SIBYLLE.

PAR OCTAVE FEUILLET.

SIBYLLE HORS DU GIRON DE L'EGLISE.

M. et Mme de Férias, enchantés du zèle et des progrès de leur petite-fille, ne s'appliquaient pas moins de l'agréable changement qu'ils avaient pu observer dans son caractère à dater du jour où des études positives et régulières avaient occupé sa pensée. Sans cesser d'être une fillette remarquablement sérieuse et digne, Sibylle avait perdu le goût de ces confuses rêveries auxquelles elle s'abandonnait autrefois avec un singulier plaisir, et qui répandaient presque continuellement sur son front une mélancolie étrangère à son âge. Son bon rire d'enfant, frais comme les cascades des bois, éveillait alors plus souvent les échos des vieux corridors. Elle montrait même volontiers, dans l'intimité de sa famille, une disposition d'esprit plaisante qui tournait quelquefois au burlesque. Cette sorte de jovialité, quand elle éclatait brusquement chez Mlle de Férias, formait avec la gravité habituelle de sa physionomie un contraste qui n'était pas sans grâce. S'il n'avait été adouci par un grand fonds de bienveillance naturelle, ce trait de caractère eût facilement dégénéré en humeur satyrique ; car Sibylle, comme une fine petite mouche qu'elle était, sous sa mine discrète et tranquille, avait le talent de saisir avec une vive sagacité les travers qui passaient sous ses yeux. Son goût pur sentait immédiatement le ridicule, de même qu'une oreille délicate sent les dissonances. Elle avait à peine un crayon dans les doigts que ce don de son esprit se révélait dans son esquisses informes, mais comiquement expressives. M. de Férias dut même un jour sévir assez durement à l'occasion d'un tableau de genre où les moustaches pudiques de Mme de Beaumesnil et le nez romain du chevalier Théodore figuraient dans des proportions inacceptables.

Mme de Beaumesnil, bien qu'elle ignorât cet incident, ne prenait, on s'en doute, qu'une très-faible part aux douces émotions que le succès de l'enseignement de miss O Neil faisait régner dans le château de Férias. Ce n'était pas qu'elle ne fût ravie au fond, et on l'en croyait, que l'événement trompât ses prévisions ; mais vraiment il y avait des gens qui étaient plus heureux qu'ils ne le méritaient. D'ailleurs il n'y a pas de bonne fin par de mauvais moyens, et enfin le dernier mot n'en était pas dit. "Et vous verrez, curé, qu'un jour ou l'autre il arrivera quelque chose, je ne sais pas quoi ; mais il arrivera quelque chose qui rabattra l'orgueil des Férias, car enfin le bon Dieu est juste, et il le serait pas, s'il donnait raison jusqu'au bout à un entêtement si malavisé, à une charité si mal placée. Quant à vous, curé, je ne vous blâme pas, vos motifs étaient purs, je le sais ; vous espériez convertir cette malheureuse créature ; mais, entre nous, je crois que vos espérances sont depuis longtemps à vau-l'eau........ bein ? avouez le, mon pauvre curé."

Le curé l'avoua. Avec l'instinct sûr de la malignité, Mme de Beaumesnil avait posé le doigt sur le point douloureux de ce brave cœur. Ce n'était pas en effet sans une profonde amertume, encore mal dissipée, que l'abbé Renaud avait dû renoncer au rêve glorieux dont il s'était bercé un instant, et dans lequel il s'était vu couronnant miss O'Neil du voile des catéchumènes ; mais il lui avait suffi de deux ou trois entretiens avec l'Irlandaise pour reconnaître en elle un certain développement de lumières et une fermeté de principes contre lesquels il avait eu la modestie de ne pas engager la lutte. M. de Férias avait conclu lui même le sens de ce système de réserve, lui disant avec politesse qu'il ne fallait rien précipiter, qu'il était bon de laisser mûrir les choses, et que miss O'Neil n'était pas un esprit ordinaire,—ce qui aurait raisonnablement signifier dans la pensée de M. Férias que le curé fût un esprit extraordinaire.

Ce digne homme d'ailleurs, dégagé de toutes les illusions qu'il avait d'abord caressées à l'égard de miss O'Neil, n'en apportait que plus d'ardeur à la partie de l'éducation de Sibylle qui lui était dévolue. De ce côté du moins, il avait [illegible] que des consolations. Il avait [illegible] l'histoire sainte [illegible] la première année, [illegible] les instructions dogmatiques. Or les grandeurs orientales de la Bible et les touchantes légendes, les premiers temps du christianisme, leurs martyrs et leurs saints, parlaient vivement à l'imagination de Sibylle et éveillaient en elle une ferveur religieuse qui se substituait peu à peu à la vague poésie de son enfance. Ce n'étaient plus les fées aux robes d'or, les châteaux magiques et les princes chasseurs qu'elle évoquait dans les solitudes des bois ; c'étaient les thébaïdes austères, les pâles ermites et les bergères ; c'était surtout ce Dieu mystérieux et imposant dont la puissance et la bonté, éclatant autour d'elle dans toutes les scènes de la nature, germant avec les herbes, grondant avec les tempêtes, resplendissant avec les étoiles, troublaient sa pensée et charmaient son cœur.

L'enthousiasme religieux de Sibylle, bien qu'il fût en général pour le curé et pour les Férias une source de satisfaction et un sujet d'édification, ne laissait pas de leur causer de quelque embarras par les formes étranges sous lesquelles il se traduisait parfois. Il fallut un jour gronder sévèrement Sibylle, qui, se promenant dans l'avenue par une belle gelée, avait jugé sublime de se dépouiller de son manteau en faveur d'une petite mendiante, et y avait gagné un gros rhume. Une autre fois on la trouva, sur un paysage tombé sur ses mollettes d'épines, afin d'imiter les austérités des saints dans les déserts. Il fut facile au reste de ramener à un vrai jugement assez naturellement droit que celui de Sibylle, et quelques mois de bons conseils dissiper aisément ces excès de zèle. Il arriva même plus d'une fois que M. de Férias se réjouissait d'être surpris du caractère d'élévation et de pureté que revêtaient les élans de cette piété naissante. Une année environ après l'arrivée de miss O'Neil au château, le vieux marquis, toujours levé avec l'aurore, respirait à sa fenêtre l'air salubre d'une matinée d'avril, quand il aperçut Sibylle s'acheminant seule vers le parc.—Où peut donc aller Sibylle de si bonne heure, ma chère ! dit M. de Férias en se retournant vers la marquise. Je ne la croyais même pas levée, et la voilà en campagne. On dirait qu'elle se cache. Que porte-t-elle donc dans ce panier ?

—J'ignore, mon ami, ce qu'elle complote, dit la marquise ; mais depuis quelques jours, elle a eu de nombreuses conférences avec Jacques Féray. Hier elle s'est enfermée dans sa chambre pendant deux heures, et ce matin elle m'a emprunté mon brûle parfum. Je n'en sais pas davantage.

—Il faut la suivre, ma chère.

M. et Mme de Férias n'eurent point de peine à retrouver sur le sable soigneusement tamisé qui recouvrait les allées dans les environs du château la trace des pas de Sibylle, et cette piste légère les conduisit, après quelques minutes de marche, aux abords d'une clairière qui couronnait le point le plus élevé du parc. Ce site était à juste titre renommé dans le pays. Entouré d'une futaie d'arbres magnifiques, il s'ouvrait du côté de la mer sur les pentes doucement étagées d'une série de collines verdoyantes. Entre les groupes de ces collines, dont les deux chaînes parallèles se touchaient par la base, une vaste ravine étendait ses déclivités jusqu'à la plage formant, à l'horizon une baie triangulaire que l'Océan remplissait tantôt d'un azur radieux, tantôt d'un flot de moire argentée. Au centre de la clairière, un chêne colossal et ruiné par les siècles, s'élevait solitaire ; il couvrait de son ombre un des rares monuments laissés sur la côte normande par les cultes celtiques, une énorme table de pierre brute, et d'un aspect étrangement sauvage, dont le semblait être le contemporain.

M. et Mme de Férias, comme ils approchaient de la clairière, s'arrêtèrent soudain au son de la voix de Sibylle, qu'ils entendirent à quelques pas d'eux. L'enfant s'exprimait sur le ton d'une réprimande animée et presque menaçante ; puis elle cessa de parler, et l'instant d'après une odeur d'encens se répandit dans l'air. Les marquis et la marquise, dont la curiosité était alors vivement surexcitée, quittèrent le chemin, s'engagèrent dans la futaie, et gagnèrent avec précaution le sommet du plateau. Ils aperçurent Sibylle agenouillée au pied du chêne et devant la table de pierre : ses yeux étaient dirigés vers le point de l'horizon où la mer se fondait avec le ciel, et ses lèvres entr'ouvertes semblaient prier. Au tronc du chêne étaient suspendues de grandes lettres figurées par un enlacement de violettes sauvages, et composant ce mot : DIEU. Sur la table de granit était posé le brûle-parfums qui laissait échapper un léger nuage de fumée, dont la spirale se déroulait lentement sur le bleu lointain de l'Océan. Un des traits les plus frappants de ce tableau, c'était la présence du fou Féray, qu'on voyait à quelque distance accroupi contre un arbre et observant Sibylle avec la mine en même temps humiliée et farouche d'un chien qu'on a battu.

Devant cette scène, Mme de Férias fondit en larmes, et s'agenouillant sur le gazon, elle joignit son ardente prière à celle qui s'élevait vers le ciel du cœur pur de l'enfant. Cependant M. de Férias était demeuré immobile, le front pensif et presque soucieux.

—Qu'avez-vous donc, mon ami ? dit la marquise en se relevant.

—Rien, dit-il. Allons l'embrasser.

Sibylle, au bruit de leur approche, bondit sur ses pieds et devint rouge comme une fraise.—Mon enfant, dit le vieux marquis en la serrant dans ses bras, c'est bien ; mais il manque une croix à votre autel : il faut rappeler la bonté de Dieu à cette de sa puissance.

—C'est vrai, dit Sibylle ; je mettrai une croix.

—Est-ce vous seule, ma mignonne, dit Mme de Férias, qui avez fait ces belles lettres de fleurs ?

C'est moi, répondit Sibylle, mais c'est Jacques qui a cueilli les violettes. Et croiriez-vous que je n'ai jamais pu le décider à prier avec moi ? C'est un monstre !—Sibylle accompagna cette objurgation d'un jeu de sourcils terrible, qui parut affecter cruellement Jacques Féray. Il baissa les yeux hagards vers le sol, et murmura d'une voix timide : Il n'y a pas de bon Dieu !

—Malheureux ! s'écria Sibylle, et, le poussant tout à coup par les épaules, elle lui fit perdre l'équilibre. Le voyant alors étendu au pied de l'arbre dans une attitude de gaucherie effarée, elle lança brusquement dans les bois un de ses doux éclats de rire, et, haussant les épaules :—Grand sot ! dit-elle.

Jacques parut enchanté.

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, *Mardi soir, décembre.*

SUCRE—Il n'y a pas eu de ventes à l'encan aujourd'hui. Il n'y a presque pas de sucre en première mains. Le stock est très faible. La demande est pour la spéculation et l'exportation. Il a été vendu aujourd'hui un petit lot de strictement prime, vieux procédé, à 9¼. Nous cotons : 8 @ 8½ cts l'ordinaire à bon ordinaire, 8¾ @ 9 le fair à fully fair, et 9¼ @ 9½ le prime à strictement prime.

MELASSE—Les transactions d'aujourd'hui comprennent 40 barils de mélasse nouvelle de bonne qualité à 88 cts, et 100 barils de vieille mélasse, fermée à 25¾ c le gallon. La demande est bonne, mais l'approvisionnement faible. Nous cotons : vieille récolte, 25 @ 28 cts l'ordinaire à fair et nouvelle, et 38 @ 42 cts la bonne qualité à choix.

BŒUF—Les ventes d'aujourd'hui sont d'environ 100 barils mess du Nord, en deux ou trois lots, à $17 le baril.

PORC—Vente de 400 barils de mess à $14 le baril.

CAFE—100 sacs de Rio à 43 @ 45 cts la livre.

FOURRAGE—Les lots de foin en gros valent $45. Détail, $50 le tonneau. Le son se détaille à $1 25 les 100 livres, le maïs et l'avoine à [illegible] cts le boisseau.

FRET—Navires à voiles pour les ports du Nord, 4 @ 50 @ $1 le boucaut de sucre, et $1 75 le baril de mélasse.

—Ventes à l'encan : 50 barils farine extra à $9 15 ; 10,000 perches à cercles à $25, [illegible] à $45 le millier ; 100 tonneaux charbon à $13 25, 50 barils saumon à $1 ; 5 barils whisky Rye à $1 25, 44 barils whisky de maïs à $1 30 @ $1 36, 3 demi barils eau de vie rhum à $1 [illegible], 13 barils graisse à 15 cts, 30 firquins beurre à 25 @ 30 cts ; 5 caisses chandelles opales à 25¼ cts ; 50 tierçons jambons canvassés à [illegible] cts ; 100 barils maquereaux No 3 à $7 ; 100 demi barils No 2 à $5 ; 100 caisses chandelles suif à 19 cts ; [illegible] grosses d'allumettes à $1 15 ; 30 boucauts épaules à 7¾ cts ; 10 tierçons riz de l'Inde à 8 cts ; 25 caisses sardines à $8 ; 50 caisses anguilles conservées à $8 ; 50 caisses fraises conservées à $1.

—Reçu, du 6 au 9 inclusivement : 30 balles coton, 530 barils porc, 16 barils et 250 barils bœuf, 527 boucauts et 125 caisses bacon, 2820 barils farine, 174 barils beurre, [illegible] barils pommes de terre, 1296 boucauts et 1571 barils sucre, 1343 barils mélasse, 1742 sacs avoine, 333 balles foin, 400 sacs maïs, 448 caisses chandelles, 844 barils pommes, 155 barils oignons, 160 caisses savon, 400 sacs graines de coton, 300 sacs riz et 1843 sacs son.

—Importé : 250 sacs sel et 40 sacs café.

—Exporté : 305 barils de farine, 12 boucauts bacon, 10 barils graisse, 13 balles coton, 814 boucauts sucre et 1387 barils mélasse.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 10 décembre 1862.

Arrivé lundi et hier, 161 bœufs et 62 cochons. Stock vendu, 140 bœufs et 15 cochons. Stock à vendre, 165 bœufs, 52 cochons, 65 moutons et 6 vaches laitières.

Bœuf, 1re qualité, par livre, net		28 cts.
" 2e " " "		25
" 3e " " "		25
Veaux, 1re qualité, par tête		$30 @ 35
" 2e qualité, par tête		$25 @ 30
Vaches à lait, par tête		$100 @ 120
Cochons, par 100 livres gr.		15 @ 17 cts
Moutons, 1re qualité, par tête		$15

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

ARRIVES HIER.

Goelette Mobile, Howes, New York.
Goelette Red, Higgins, New York.
Goelette Tigre, de la Côte.
Bateau Provence, —— de la Côte.

IMPORTATION.

New York—Par la goelette Mobile—95 sacs avoine, H Bieser & co—43 boucauts bacon, A Moultan—Bérenthausen fertiliser, 50 sacs cacao et divers, Reil, Bosenbi & co—35 boucauts bacon, Jas Conery & co—35 colis marchandises, J Gauche—1 colis marchandises, F O Koppe—50 barils graisse, 50 caisses chandelles, J Maher—10 barils cercles, 612 sacs houblon, 134 sacs avoine, Geo Mera—30 caisses savon, 4 bottes [illegible], Dunton & co—30 barils pommes de terre, Lanata frères—255 sacs houblon J Zeelly—1400 barils pommes de terre, 200 barils farine, Negroponte & Agosomo—217 barils farine, 38 H K Kennedy & co—304 barils pommes de terre, 24 paniers vin, 44 caisses chandelles, 9 colis marchandises, à ordre.

New York—Par la goelette Red—150 caisses chandelles, 100 amidon, 100 seti à farine, 109 de pommes de terre, 64 do pommes, 5 barils jambon, Brett, Davis & Shons—150 barils pommes, 72 do pommes de terre, E A Wetterin—182 demi barils bœuf, 210 barils pommes de terre, S S Rovens—210 barils pommes de terre, 100 caisses buckwheat, L J Bauer—150 barils pommes de terre, 25 do pommes, 1960 oignons, et divers, J H Heath—divers, Blake & Tower, Wood, Miltenberger & co, Kehlelberger & Deutjen, A D Grieff & co, F Dreyer, Geoff, Byrne & co, F Del Bondio, Falpi & Brunasso, Buttke & co, A Serret & co, W Tedsell, E Bento, F Couvertier, C Bieser & co, S H Kennedy, J J Kelly, J Dromet, H Bieser & co, J Voigel, B Marr, S de Ladeole, McGregor & co, W McCullough—14 barils beurre, 12 colis marchandises, et divers, à ordre.

PRODUITS REÇUS.

De la Côte—Par le bateau Provence—166 sacs riz, à Marin.

Décédé hier, à 1 heure et demie P. M., à l'âge de 48 ans, Joseph Lehec, natif des Andelys, France, et résidant en cette ville depuis 33 ans. Les amis et connaissances de sa famille ainsi que ceux de son beau-frère P. Lasalle, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 4 heures. Le convoi partira de sa dernière demeure rue Bagatelle No 488, entre Urquhart et Girod.

Décédé le 3 octobre à Pattersonville, Paroisse Ste-Marie (Attakapas), Docteur Adrien Le Prêtre, âgé de 33 ans, fils de John B Leprêtre, de cette ville.

Salle de l'Eagle Steam Engine Company No 7.

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1862.

A L'ELECTION ANNUELLE, ont été élus pour l'année :

V. RAFFO, Foreman.
M. ROGERS, Premier Assistant-Foreman.
E. HILBORN, Second [illegible].
F. A. GEIGER, Trésorier.
M. HILBORN, Secrétaire.

Délégués à la Société Charitable des Pompiers :

F. A. GEIGER, V. RAFFO,
A. METRIER.

Réélus. 10 déc—3f

ATTENTION.

☞ D. E. Morphy, encanteur, appelle l'attention du commerce sur les eaux-de-vie, les vins, les whiskys, &c, qu'il vend, par catalogue, ce matin, à onze heures dans le magasin de l'importateur M. Wm H. Vredenburgh, rue de la Vieille-Levée, No 36.

☞ R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui 10 du courant, à onze heures, sur le brick J. H. Jones, au Picayune Tier, en face de la place Jackson—farine, épaules, cafés de Rio, de Java et de Cuba, savon, cidre, lots, pommes, &c. Tous ces articles sont en bon état et doivent être vendus positivement pour éviter les frais d'emmagasinage et autres frais.

☞ M. D. W. C. Farrington vend à l'encan, aujourd'hui, 10 du courant :

A 10 heures, à l'Upper Landing, 100 boucauts de sucre et 1200 barils de mélasse. Conditions, comptant, en billets du Trésor.—A onze heures, à Alger, près le dépôt du chemin de fer, 75 chevaux et mulets. Conditions, comptant, en monnaie courante.—A midi, dans la rue Gravier, No 64, vieux Madère, vieux Xérès, vin d'Oporto, et whisky. Conditions, comptant, en monnaie courante.

☞ M. D. W. C. Farrington vend à l'encan, aujourd'hui à midi, dans la rue Gravier No 64, 200 firquins d'excellent beurre de Goshen, au gré des acheteurs.—Conditions, comptant, en monnaie courante.

Théodore DANZIGER,

Encoignure Royale et St-Philippe,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages et offre à vendre

2000	yardes POPELINETTES fantaisie,	à 25	cents
1500	do	20	do
3000	do POPELINES,	50	do
300	VOILETTES GUIPURES,	50	do

200 CHALES de $4 à $10 valant au moins le double.

Corsets français,

Voiles pour deuil,

Draps et Casimirs,

Et un grand nombre d'AUTRES MARCHANDISES qui seront vendues à un prix très modéré.

10 déc—3

PERDU

LE billet de Bergundy Lapice, échéant le 1er janvier 1863, pour $1,238 71, en faveur de J de Longpré Fitzgerald. Le dit billet étant payé, le public est prévenu de ne pas le négocier, et la personne qui le rapportera dans la rue Vieille-Levée, No 97, au premier, recevra une récompense de cinq piastres. 10déc—1f

BAGUE PERDUE.

RUE Dauphine ou Histoire, le vendredi 5 courant, une BAGUE émaillée noir avec un petit brillant. $5 de récompense seront données à qui la rapportera au bureau de ce journal. 10déc—3f

—No 6,166—

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Hôtel de Ville, 8 décembre 1862.

IL est ordonné,—1o Que les reçus de toutes les taxes de ville, quelles qu'elles soient, dues et payables dans l'année 1862 et qui ne seront pas payées le 1er janvier 1863 restent dans le bureau du Trésorier de la ville pour y être perçues par le dit Trésorier.

2o—Que les dits reçus seront estampés, par le dit Trésorier et porteront les mots "publiée conformément à la loi", conformément à la loi de l'Etat de la Louisiane, laquelle a été approuvée le 15 mars 1859, et les dits reçus seront, conformément à la dite loi, une sommation exécutoire contre les parties qui devront la taxe, mais la loi ne sera point exécutée jusqu'à nouvel ordre.

3o—Que le dit Trésorier devra, à partir du dit 1er janvier 1863, émettre des billets de la ville de la Nlle-Orléans, payables au porteur, jusqu'à concurrence des trois quarts du montant des dites taxes dues et payables dans la dite année 1862 et qui n'auront point été payées le dit 1er janvier 1863.

4o—Que les dits billets émis en vertu de cette ordonnance devront d'abord être signés par le ou les personnes autorisées à les signer pour le Contrôleur de la ville et devront être numérotés, datés et enregistrés dans le bureau du dit Contrôleur.

5o—Que lesdites taxes dues et payables dans l'année 1862 et qui n'auront pas été payées le 1er janvier 1863, avec l'intérêt actuel et futur, seront mis de côté et constitueront une caisse pour le rachat et le paiement des billets émis par ledit trésorier en vertu de la section 3 de ladite ordonnance.

6o—Que ledit trésorier devra, en paiement d'une partie quelconque desdites taxes dues et payables dans l'année 1862 et 1863, détruire, par le feu, en présence du maire, du contrôleur et du président du Bureau des finances de la ville, un montant égal desdits billets émis par ledit trésorier en vertu de la 3me section de ladite ordonnance.

Signé R. H. DURELL, Président du Bureau de finances.
Signé JULIAN NEVILLE, Président du bureau des recs et déboursés.
Approuvé le 9 décembre 1862.
Signé HENRY C. DEMING, Colonel du Volont. des E. U. et Maire.
Pour copie conforme.
THOS. Y. MURPHY, Secrétaire.

10 déc—3

Bureau du Quartier-Maître-Assistant, Armée des E. U.,

Nlle-Orléans, Louisiane, 9 décembre 1862.

CIRCULAIRE.

TOUS les quartiers-maîtres de ce département conserveront à l'avenir tous les reçus qui ont contenu des grains et les expédieront, en paquets de cent, comme suit :

Tous les quartiers-maîtres à l'Ile aux Vaisseaux et à Pensacola, au major S. Van Vliet, quartier-maître de l'armée des E. U., à New-York.

De tous les autres points, au capitaine Mark Prime, quartier-maître-assistant des volontaires des E. U., à la Nlle-Orléans, Louisiane.

ALEX. A. SHIPLEY.

10 déc—3f Capt. et Q.-M.-Asst. de l'Armée des E. U.

Bureau du capitaine du Port,

Nlle Orléans, 9 décembre 1862.

Il est défendu aux capitaines de steamers et de navires à voiles arrivant dans ce Port de laisser débarquer qui que ce soit jusqu'à ce qu'un officier de ce bureau se soit transporté à bord.

H. L. STURGES, Capitaine du Port.

10déc—[illegible]

PATURAGE.

ON recevra des animaux en paturage chez le soussigné au dessous des Casernes des E. U., paroisse St-Bernard. J. DELERY.

9 déc—6f

AVIS.

LA société F. PRATS & CO a été dissoute le 27 novembre dernier. Les soussignés continueront le même genre d'affaires, sous la raison H. PRATS & CO et régleront les affaires de l'ancienne maison.

H. PRATS, Par J. CARBO, J. MAGI.

3déc—1m

AMUSEMENTS.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Mercredi et jeudi soir, 10 et 11 décembre.

MICAWBER, or WAITING FOR SOMETHING TO TURN UP, drame, tiré de "David Copperfield" roman célèbre de Dickens. Wilkins Micawber, M. Lewis Baker ; Uriah Heep, M. Vining Bowers ; M. Dick, M. G. Ryer, Waddles, M. Rand, David Copperfield, Mme A. F. BAKER.

☞ Les portes s'ouvrent à 7 heures moins un quart. Le rideau se lève à 7 heures et demie. 10 déc

Académie de Musique,

RUE ST-CHARLES.

La Grande Compagnie de Ménestrels Métropolitains et Orléanais de Dubree & Green, donnera une série de ses Concerts

CE SOIR, 10 DECEMBRE

Danses, Romances, Vaudevilles, Excentricités, Scènes de Nègres.

Cette troupe est composée de l'élite des Ménestrels. Prix d'entrée : 50 c's. Galerie des personnes de couleur, 25 cts. Les portes s'ouvrent 7 heures. Le spectacle commence à 7 heures et demie. 9 déc

Jour de départ, mercredi, 10 décembre, à 5 heures P. M.

Pour la côte au-dessus de la ville.

Le bateau à vapeur EMPIRE PARISH, partira le 10 courant, pour tous les ports sur la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Wm J. REID, rue des Magasins No 33

9 déc—2

Jour de départ, JEUDI, 11 décembre, à 5 heures P. M. précises.

POUR NEW-YORK, via Key West et la HAVANE.

—Le magnifique steamer RIO BIO, fin marcheur, capitaine Francis A. Drew, apportant la malle des Etats-Unis, partira de son wharf, en pied de la rue St Joseph, le 11 de décembre. Pour fret ou passage (excellents emménagements), s'adresser à WARNEKEN & Co, Rue de l'Union, No 41.

Heures de bureau de 10 à 3 heures 8 déc—4

POUR NEW YORK.

Jour de départ MERCREDI, 10 décembre, à 4 heures P. M.

Le steamer régulier TRADE WIND, de la malle des E. U., capt. Edward Wattohurst, partira, du pied de la rue St Joseph, le 10 du courant, à 4 heures P. M.

Pour fret ou passage (excellents emménagements) s'adresser à Wm. J REID, Rue des Magasins No 33.

4 déc—7

Pour le Haut du Fleuve.

Le steamer LOUISIANA BELLE, capt. Alexander, partira de la Nouvelle-Orléans pour le haut du fleuve et les ports intermédiaires, tous les lundis, mercredis et samedis, à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à A. STONE, commis

22nov—1m

POUR MATAMOROS.

Le sloop fin voilier GENERAL GARIBALDI capitaine Fabiano, partira prochainement pour Matamoros. Pour fret ou passage s'adresser à F. CLAVEL & Co, rue des Magasins No 77

5 déc—6

POUR LE HAVRE,

Départ, samedi, 13 décembre.

Le navire français, fin voilier, FERRIERE, capitaine A P[illegible]hot, ayant son chargement presque engagé, partira comme ci-dessus. Pour la balance de fret léger ou passage d'entrepont, s'adresser à ED. DUPASSEUR & Co, 5, rue Royale.

9 déc—5f

AVIS.

☞ Le steamer RIO BIO, arrivé de New York, est en débarquement au pied de la rue St-Joseph. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises, sinon lesdites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. Les consignataires de drogues, médicaments, &c, devront être munis d'un permis spécial de la Douane. WARNEKEN & Co, rue de l'Union No 41

9 déc—3

AVIS.

PARTI de chez le soussigné le mulâtre JULES, bien connu dans cette ville, avoir, taille de cinq pieds, âgé de vingt ans, figure souriante. Un long fusil de chasse, simple, appartenant au soussigné et dont il avait l'usage a disparu—Parti également son frère BECHE, (alias François) mulâtre au teint plus foncé, haute lui particulièrement quelque peu faible et vouté, a une cicatrice à la bouche sur la lèvre inférieure. Le parlent tous deux le français et l'anglais.—Quiconque recèlerait, nourrira ou emploiera les dits esclaves sera non convenablement, sera responsable d'eux et de leur temps perdu et sera poursuivi devant les tribunaux. La personne qui les arrêtera est priée de s'adresser à ce bureau. A. J. L. CRAIG.

10déc—1m

En magasin et à vendre,

—En lots au gré des acheteurs—

200 barils porc mess,
7— " " prime,
400 barils farine extra de choix,
50 tierçons graisse fondue,
200 barillets "
25 tierçons jambons canvassed,
25 demi barils bœuf Fulton Market,
50 demi barils de qualité extra,
25 barils lager beer,
100 barils choux, grosseurs assorties.

S'adresser à WM J. REID, Rue des Magasins, No 33

8 déc—

W. H. HENNING,

97........RUE DU CAMP........97

☞ Vient de recevoir un lot de

GROCERIES FRAICHES,

qu'il offre à des prix aussi bas que les circonstances l'exigent et qui comprennent en partie :

THÉS de choix, vert, noir et anglais Breakfast.
CAFÉ JAVA, Old Government et Rio, bas.
FARINE nouvelle, extra, de choix.
FARINE, blé sarrasin nouvelle.
BŒUF Fulton Market et Pig Pork.
JAMBONS pesés au sucre, marque Rawson.
BACON Breakfast, pesés au sucre de
MAQUEREAU, SAUMON et MORUE, articles nouveaux.
LANGUES DE BŒUF, fumées et en saumure.
GRAISSE, en barils et en cans.
FROMAGES, Gruyère et anglais, fromage de Hollande et fromage formé d'ananas.
RAISINS, raisins de Corinthe, citrons, cerises.
PECHES pelées, pommes sèches, canneberges et figues.
Toute espèce de CONSERVES, GELEES etc.
FRUITS au jus.
VIANDES, GIBIER, et VOLAILLES, en cans.

—Egalement—

Un grand stock de VINS, LIQUEURS, PORTER, ALE et CHAMPAGNE, différentes vieilles marques favorites.

VINS ROUGES, différentes vieilles marques favorites.

Véritables LIQUEURS FRANÇAISES de toute espèce.

Le MEILLEUR BEURRE DE GOSHEN qu'il y ait sur le marché. 9 déc—3

T. KEELAR & SON,

Marchands Commissionnaires,

ET ENCANTEURS,

Rue du Camp, No 73, Nlle-Orléans. Broad street, No 66, New-York.

Ils réfèrent, avec permission, à
M. JAMES PUNNETT, Banque d'Amérique, N. York ;
M. R. K. THOMPSON, Metropolitan Bank, New-York ;
MM. MARSHALL & ILSLEY, banquiers, Milwaukie, Wisconsin ;
MM. HUNT, WIGGANS & Co, négociants à Chicago, Illinois ;
MM. WELLS & MILES, encanteurs, à Cincinnati, Ohio ;
MM. CLAFLEN, MELLEN & Co, importateurs et jobbers, New-York ;
MM. J. A. SWEETSER & Co, importateurs et jobbers, New York ;
MM. DAVIDSON & BROWER, marchands de produits, New-York ;
MM. CURTISS, NOBLE & Co, marchands de produits, New-York ;
M. WILLIAM LEISGANG, capitaine du steamer Matanzas, à New-York.

☞ Ils s'occupent spécialement des ventes de chargements et de propriétés de toutes espèces sur la levée ou dans une partie quelconque de la ville.

☞ Ils font des avances sur des consignations à leur maison de New-York.

☞ Ventes régulières les lundis, mercredis et vendredis, dans la rue du Camp, No 73. 9 déc—6f

AVIS.

LE soussigné prévient toutes les personnes auxquelles il pourrait devoir de présenter leurs comptes avant le 1er janvier prochain, et ce les qui lui doivent de bien vouloir régler avec lui avant cette date à son magasin No 165, rue Vieille Levée, entre St. Louis et Conti, de 9 à 4 heures.

9déc—au1erjanv S. CAMSON.

Magasin de cigares à vendre.

LE magasin de cigares bien connu sous le nom de "Washington Segar Store" et situé dans la rue Royale, No 16, est offert en vente à très bas prix, pour clore.—Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

3déc—3f

Reçu par le brick John H. Jones ;

FARINE de BLÉ de SARRAZIN, CHOIX, en sacs de 12 livres ;
20 caisses chandelles opales ;
20 tierçons jambons de Rawson ;
200 grosses d'allumettes de Clarke ;
300 barils pommes de terre ;
75 caisses savon détergeant ;
50 caisses café Java torréfié et moulu, en paquets de 1 livre ;
40 caisses café des Antilles ;
10 " " de Cuba ;
10 barils cidre champagne, choix ;

A vendre par BRETT, DAVIS & SHONS 24, 26 et 28, Nouvelle-Levée.

8 déc—4f

A VENDRE—venant d'être reçu par le steamship Rio Bio—
500 caisses chandelles, Star de Cincinnati ;
300 sacs café supérieur de Rio ;
34 sacs contenant chaque 3 macoutes café Java ;
75 tierçons de graisse ;
25 barils de graisse.

WARNEKEN & Cie, 41, rue Union.

8 déc—6

A VENDRE,

VINGT MILLE feuilles de papier pour billets de banque, fait à la main et tout lin, 1000 feuilles pesant treize livres. WARNEKEN & Cie, 41, rue Union.

8 déc—6

A VENDRE,

CINQUANTE demi boîtes Thé Oolong, très fin ; 25 demi boîtes Thé Young Hyson. WARNEKEN & Cie, 41, rue Union.

8 déc—6

NOURRICE.

On demande une NOURRICE jouissant d'une bonne santé et bien recommandée. S'adresser au No 161, rue Bourgogne 8 déc—6f

C'est une Panacée universelle

Cecilton, comté Cecil, Md., 27 nov. 1861.

☞ A MM. Hostetter, & Smith—Messieurs—Bien que j'aie été fort opposé à ce que vous me laissassiez de votre

AMER

l'automne dernier, je m'aperçois qu'il faut que je vous en demande davantage, car j'ai vendu toutes les bottes dont le nombre m'avait d'abord semblé trop grand. La préparation a été une panacée générale ici et beaucoup de ceux qui le comptaient parmi les nombreux médicaments du jour, n'en posséderaient plus volontiers aujourd'hui que de leur vie. Je pourrais nommer bien des personnes qui, depuis des années, étaient tellement sujettes aux indigestions que la vue seule d'une nourriture leur avait souvent fait du mal, mais à cette heure, grâce à votre Amer, elles peuvent manger de tout sans crainte. Cette remarque s'applique également à moi. J'ai toujours aimé les pâtisseries à la folie, mais depuis deux ans, elles me donnaient invariablement des indigestions, même lorsque j'en mangeais modérément ; mais aujourd'hui, messieurs,

Un verre d'Amer de Hostetter,

pris une demi heure avant le dîner et une demi heure après le dîner, me permet de manger de tout et en n'importe quelle quantité. Mon père avait le même mal que moi et après avoir fait l'essai de tous les remèdes connus, il n'a trouvé de soulagement que dans une bouteille de

L'AMER D'HOSTETTER.

Depuis lors, quoiqu'il ait 70 ans, il peut manger de tout. Le temps me manque pour constater la moitié du bien immense que

VOTRE REMEDE

a fait dans cette partie du pays, mais si vous le désirez je vous enverrai les témoignages de ceux qui vous en voient de la reconnaissance.

Je suis, &c, CONR. SEAMANS.

L'Amer est préparé et à vendre par HOSTETTER & SMITH, à Pittsburgh, Pa. A vendre également par les droguistes et les épiciers

Agents pour la vente :
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21,
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
C. THEURER, au dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 39
G. N. MORRISON & Co, rue des [illegible], No 12
JOHN T MOORE & Co, rue Poydras, No 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12,
SOOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, rue de la Commune, No[illegible]

6 oct—3f 7nov—

VENTES A L'ENCAN.

Vente de sucre et de mélasse.

PAR D. W. C. FARRINGTON, Encanteur.

Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, par ordre de la commission de séquestre, MERCREDI, dix du courant, à 10 heures du matin, à l'Upper Landing—

700 boucauts sucre.

1200 barils mélasse.

Conditions—comptant, en billets du Trésor. 10 déc

75 chevaux et mulets à l'encan.

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur.

Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune.

Il sera vendu, par ordre de la commission du séquestre, MERCREDI, 10 du courant, à onze heures, à Alger, près le dépôt du chemin de fer—

75 chevaux et mulets.

Conditions—comptant, en monnaie courante. 10 déc

GRANDE VENTE DE BIJOUX.

Montres en or et en argent,

DIAMANTS, &c.

Pour clore une société.

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

MERCREDI 10 décembre, à 10 heures et demie, il sera vendu à la Bourse des Négociants et Encanteurs, Passage de la Bourse, entre Douane et Canal, pour clore une société

Un fort lot de Bijoux, &ct., tels que : Montres en or et en argent, Argenterie, Plaqué, Fausses, Bagues en diamants et en or, Broches, Chaînes de montres pour dames et messieurs, Porte-crayons en or, Boucles d'oreilles, Chaînes en corail et en or, Boutons pour manches, Breloques, Vitriers, &c.

Conditions à la vente. 8 déc

Vente importante péremptoire, de tout le grand stock assorti du brick *J. H. Jones*, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, mercredi, 10 du courant, à onze heures, en débarquement du brick J. H. Jones, au Picayune Tier, en face de la Place Jackson—
80 boucauts plats côtés bacon de choix,
200 barils farine extra pour familles,
300 caisses chandelles star, Adamantine et Opal,
100 barillets graisse de choix,
200 caisses amidon de choix
100 " cafés moulus Java et Cuba de choix,
100 barils cidre champagne Newark,
70 caisses savon Erasive,
400 grosses d'allumettes W. A. et F. Clark,
100 barils pommes Baldwin,
150 balles foin.

Conditions—Comptant. 9 déc

Bacon ! Bacon ! Bacon !

PAR R. B. SYKES.

MERCREDI, 10 du courant à 10 heures, il sera vendu dans la rue des Magasins, No 59
43 tierçons épaules fumées.
22 tierçons plats côtés ribbed.

Conditions—comptant. 9 déc

300,000 Cigares d'Allemagne.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

SAMEDI, 13 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47—

300,000 cigares d'Allemagne.

Conditions—comptant. 10déc

Bœuf, maquereaux et morue.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

VENDREDI, 12 du courant, à onze heures du matin, il sera vendu, dans l'entrepôt d'inspection de Mozant, rue du Commerce, entre les rues Julie et St-Joseph—

336 barils maquereaux Nos 1 et 2
4 " morue à la saumure,
50 demi-barils bœuf de choix pour familles.

Conditions—comptant. 10déc

Vente pour liquidation.

Eaux de vie, Vins et Whisky d'Ecosse

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MERCREDI, 10 décembre 1862, à onze heures du matin, il sera vendu, dans le magasin de l'importateur W H Vredenburgh, rue de la Vieille Levée, No 36, pour clore ses consignations—127 futailles vieux Cognac, eaux-de-vie en octaves et en quarts de pipes, Louis Le Breton 1860, Arzac, Seignette et Jules Dupont, importées, de trois ans.

2 poinçons vieux whisky d'Irlande, [Manuel]
2 do do d'Ecosse [Ramsay]
100 caisses vins rouges fins dont quelques-uns sont des marques les plus recherchées.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente.

Conditions comptant. 5 déc

Vente, par catalogue, de marchandises importées,—vente pour clore des consignations.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

Bureau, rue des Magasins, No 47.

JEUDI, 11 du courant, à onze heures du matin, il sera vendu dans la rue Royale, No 119

Au magasin à entrepôt de Cavaroc & Co,

[illegible] caisses vin rouge de différentes qualités [Seignouret Frères],
340 caisses vin rouge de différentes qualités, C H & L,
300 caisses vin rouge G M L,
60 barriques do do ;
100 do Seignouret Frères,
80 barriques et demi-barriques vin blanc,
100 caisses vin blanc de différentes marques,
84 caisses vermouth Noilly Pratt & Co
5 quarts pipe cognac, Cong père et fils 1842,
3 bouteilles doubles à barriques de vin rouge, bouchons, bouteilles vides, vin de Bourgogne, xerès, madère, marasquin, sirop de, cire à cacheter, &c.

Conditions, comptant.—Voir les catalogues. 9 déc

AVIS.

Grande vente de CHEVAUX DE RACE.

JEUDI, le 15 janvier 1863, dans la ville de la Nouvelle Orléans, [Lou.], au profit du gouvernement des Etats Unis, un fort lot de CHEVAUX DE RACE comprenant entre autres les célèbres étalons "Panic", "West", "Vice Roy", "Whale" et "Bob Chestem", et treize juments et poulains des célèbres écuries de MM. Kenner et Minor.

☞ Cette vente est sans réserve, au plus haut enchérisseur POUR DU COMPTANT.

Par ordre du Major Général N. P. BUTLER, commandant le département du Golfe.

J. W. SHAFFER, Colonel et Q. M. en chef du Département du Golfe.

9 déc—au 15 janv

AVIS.

L'HOTEL ST CHARLES sera ouvert JEUDI, 4 du courant, et le genre européen y sera suivi. Les chambres sont prêtes et seront louées à des prix très modérés, suivant la grandeur et la position. La salle à manger des messieurs est changée en un restaurant public où l'on trouvera ce qu'il y a de mieux sur le marché, à aussi bas prix que possible

4déc—tf D. M. HILDRETH & CO.

Avis aux marchands de modes.

Prix d'importation pour du comptant seulement.

W. DAUPHIN, 66 rue Douane,

AU PREMIER.

REÇU par les derniers arrivages, un assortiment complet de—

FLEURS ARTIFICIELLES, RUBANS, SOIERIES, VELOURS, PLUMES, RUCHES, BLONDES, CREPES, TARLATANES, FORMES.

Le tout du dernier genre et des nuances les plus en vogue. 20 nov—1f

DEMANDE DE CUISINIERE.

ON a besoin d'une cuisinière pour une famille de sept personnes. Les meilleures recommandations seront exigées. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

5 déc—6f

PENSION BOURGEOISE

141........RUE ST-LOUIS........141

AINSI que plusieurs chambres garnies à louer Prix très-modérés. 2nov—1f

Bureau du Maréchal Prévot Général de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1862.

PAR ordre du général-commandant, avis est donné que toutes les personnes arrivant à la Nouvelle-Orléans, d'un endroit quelconque, seront requises de prendre le serment d'allégeance aux Etats-Unis. Ordre est donné au capitaine du Port de ne permettre à personne de débarquer d'un bâtiment quelconque arrivant dans ce Port, avant qu'un officier autorisé à faire prêter le serment d'allégeance à tous les passagers se soit rendu à bord. Les officiers commandant des avant-postes veilleront à ce que ces instructions soient strictement exécutées.

[Signé] JONAS H FRENCH, Maréchal Prévôt Général de la Louisiane.

9 déc

AVIS.

Bureau du Quartier-maître en chef.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1862.

TOUS les officiers ayant des soldats déchargés qui vont au Nord doivent s'adresser de suite à ce bureau pour leur transport. Un navire transport partira sous peu. J. W. SHAFFER, Colonel et Quartier-maître.

9 déc—3f

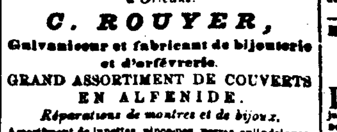

Achat de vieil or et de vieil argent

Rue de Chartres, No 135, près l'Hôtel d'Orléans.

C. ROUYER,

Galvaniseur et fabricant de bijouterie et d'orfèvrerie.

GRAND ASSORTIMENT DE COUVERTS EN ALFENIDE.

Réparations de montres et de bijoux.

Assortiment de lunettes, pince-nez, verres cylindriques, de toute sorte, &c.

8 déc—1m

CHAUX ! CHAUX !!

J. MAURICE CESSAC.

FABRIQUE DE CHAUX.

255 Promenade Carondelet *Vieux Bassin*

LA chaux de coquilles provenant de cette usine est faite par un nouveau système, dans un haut fourneau à feu continu, alimenté uniquement avec du Coak, en sorte qu'elle est toujours parfaitement cuite, et qu'elle ne contient ni cendre, ni charbon, pouvant en diminuer la qualité ou la blancheur. Cette chaux est supérieure à ce qu'on a fait jusqu'à ce jour, et elle peut rivaliser avec la chaux de n'importe quelle provenance ainsi que le constatent les nombreuses personnes qui en font journellement usage ; et MM. les fabricants de savon qui l'ont essayée ne se servent plus que de celle-là.—Elle est livrée, par n'importe quelle quantité, au plus bas prix possible. Des soins particuliers sont toujours donnés aux ordres de la campagne.

N. B. On fabrique aussi, très promptement, sur commande, de la CHAUX DE MARBRE de qualité supérieure. 19nov—1m

DROGUES — DROGUES.

SAL soda,
ALUN pulvérisé,
ACIDE tartrique,
ACIDE sulfurique,
CHLORATE de [illegible],
SEL d'Epsom,
POTASSE blanche,
HOUBLON.

A vendre par A. A. PEYCHAUD, pharmacien, No 90, rue Royale.

9 déc—3f

MAISON A LOUER.

UNE jolie résidence de famille, située rue Ste-Anne, entre Villeré et Robertson, avec waterworks, citerne, &c., &c.

Pour les conditions, s'adresser aux lieux ou au bureau de l'*Abeille*. 10déc—tf

VENTES A L'ENCAN.

Grande vente de Cognacs, Champagne, vins rouges et blancs, huile d'olive, Porto, Madère, fruits à l'eau de vie, vermouth, absinthe, kirsch, amandes, prunes, &c.

PAR E. ROGER & Co.,

JOSEPH HOLZ, encanteur.

MERCREDI 10 décembre, il sera vendu à 11 heures du matin, aux magasins des importateurs Messieurs Piaggio & Viosca Jr Nos 62 et 64, rue de la Vieille-Levée—
25 futailles vieux Cognac,
200 paniers champagne, meilleures marques,
600 caisses vins rouges et blancs,
75 barriques gros vin rouge,
70 paniers huile d'olive, bouteilles et demi bouteilles,
100 quarts vins Porto et Madère,
300 caisses fruits à l'eau de vie et fruits au jus.

AUSSI

Vermouth, absinthe, kirsch, amandes, pruneaux, fromage, macaroni, saucissons, petits pois, Champagne, &c.

POUR DROGUISTES.

1 caisse opium,
1 caisse rhubarbe,
25 caisses gomme arabique,
14 caisses réglisse,
2 caisses manne,
15 caisses miller et chenevis.

AUSSI

Huiles de bergamotte, rose, limon et géranium

Le tout d'importation nouvelle.
Des catalogues seront prêts lundi 8 courant.
Conditions à la vente. 5déc

GRANDE VENTE de Scrips de Compagnies d'Assurances, et Actions de Banque.

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Office No 69, rue de Chartres.

JEUDI, onze du courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et Négociants, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane—

Scrips.

440	scrips d'assurance N. Orléans			1860
340	scrips compagnie d'Assurance des Citoyens			1860
35	do	do	do	1859
36	do	do	Union	1861
40	do	do	do	1860
20	do	do	do	1861
36	do	do	do	1862
100	do	do	Marchands	1859
80	do	do	do	1860
60	do	do	do	1861
90	do	do	do	1862
6170	do	do	Soleil	1858
2800	do	do	do	1859
2761	do	do	do	1860
1650	do	do	do	1861
1350	do	do	do	1862
120	do	do	Croissant	1859
50	do	do	do	1860
90	do	do	do	1861
140	do	do	do	1862
100	do	do	Home	1860
140	do	do	do	1861
450	do	do	New Orléans	1861
350	do	do	do	1862
50	do	do	Louisiane	1860
100	do	do	do	1861
1010	do	do	do	1862

Actions de Banque.

122 actions Banque de la N. Orléans,
70 do do des Artisans,
28 do do du Canal,
15 do do du Crescent City.

Scrips.

400	scrips Compagnie	d'Assurance du Soleil		1858
1980	do	do	do	1859
1200	do	do	do	1860
500	do	do	do	1861
2100	do	do	do	1862
2000	do	do	do	1859
900	do	do	Croissant	1859
1180	do	do	do	1860
860	do	do	do	1861
790	do	do	do	1862
2100	do	do	do	1860
1000	do	do	do	1861
1300	do	do	do	1862
800	do	do	do	1861
450	do	do	Louisiane	1861
370	do	do	do	1862

Conditions comptant avec privilège de payer moitié en billets de Banque des Marchands et du Crescent City et le reste en billets des autres Banques de la Ville ou en billets de la Ville.—Règlement à faire le lendemain vendredi 12 courant, à midi, au bureau de l'encanteur 9 déc

Vins et whisky.

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur.

Bureau à l'encoignure des rues Camp et Commune.

IL sera vendu, à l'encan public, MERCREDI prochain, 10 du courant, à midi, dans la rue Gravier, No 64—

100 barils et barriques vieux vin d'Oporto, de Madère, de Xerès et whisky.

Conditions, comptant, en monnaie courante. 9 déc

Beurre de Goshen.

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur.

Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune.

IL sera vendu à l'enchère publique, dans la rue Gravier, No 64, MERCREDI prochain, 10 du courant, à midi—

200 firquins d'excellent beurre Goshen, pour être vendus au gré des acheteurs.

Conditions, comptant en monnaie courante. 9 déc

Marchandises sèches, Vêtements, Bottes, Souliers et Chapeaux,

PAR HOFFMAN & MARKS,

J. HOFFMAN, encanteur,

Bureau rue de Chartres No 41.

MERCREDI, 10 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

50 lots de marchandises sèches, telles que indiennes, flanelles, mousselines de laine, coton blanc et coton écru, cotonnades, maillots, casimirs, molletons. Aussi un assortiment de vêtements de mode, chapeaux et souliers. 10déc

50 caisses chapeaux feutre et casimir français—150 lots linge fait d'hiver, chemises, chemises de flanelle et caleçons,

ET

100 lots marchandises sèches.

PAR E. ROGER & CO.

JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI, 11 décembre, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

50 caisses chapeaux feutre et casimir français, comprenant un assortiment de choix, reçu par les derniers arrivages.

150 lots linge fait d'hiver, chemises, chemises de coton et caleçons.

100 lots marchandises sèches étrangères et américaines.

Conditions à la vente. 10 déc

47 caisses tabac fin de la Virginie et cigares à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, onze du courant, à midi, dans le magasin No 73, rue du Camp—
47 caisses tabac fin de la Virginie, en bon état, et la plus grande partie de la meilleure qualité.
100 milliers cigares d'Allemagne, différentes marques.

Conditions—comptant. 10 déc

100 sacs café Rio de choix, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi, dix du courant, à onze heures, sur le brick J. M. Jones, au Picayune Tier, en face de la place Jackson—

100 sacs café Rio de choix.

Conditions—comptant. 10 déc

VENTES JUDICIAIRES

Benjamin Miller vs James A. Lee.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 3,123—En vertu d'un ordre de vente rendu, le 9 de décembre 1862 et à moi adressé par l'honorable, Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus j'procéderai, lundi le 22 de décembre 1862, à 11 heures A. M., rue Royale entre celles du Canal et de Douane, en face de la Bourse des Marchands et Encanteurs, 3me District, à l'adjudication de

Une Barouche [No 6] deux chevaux bais et leurs harnais

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions comptant au moment de l'adjudication. JAS E. DUNHAM, Shérif de la paroisse d'Orléans

10 déc—13 16 19 22

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Jean Léréthé—No 19,417.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Martial Crottes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Jean Léréthé, décédé intestat :—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. A. MOREL, Député Greffier.

6 déc—8.10.15

AVIS.

Bureau de la Compagnie des chemins de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 3 décembre 1862.

L'ELECTION annuelle de douze DIRECTEURS de cette compagnie, pour l'année, aura lieu dans ce bureau, rue Royale, No 4, le TROISIEME LUNDI de décembre, 15 du courant, de 1e heures A. M., à 3 heures P. M. F. E. MADER, Secrétaire.

4 déc—10f

Compagnie du Gaz de la N. Orléans.

4 décembre 1862.

AVIS—Une élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue de la Commune, No 129, LUNDI, 5 janvier prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

Par ordre. N. O. J. TISDALE, Trésorier.

5 déc—1m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1862.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, Lundi 5 janvier 1863, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau, No 15½, rue Baronne.

4 déc—au 5 janv C. D. ELDER, secrétaire

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain.

Nlle Orléans, 1er décembre 1862.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, janvier 1863, de 10 heures du matin à midi et quart, au bureau No 15½, rue Baronne. C. D. ELDER, Secrétaire

4 déc—au5janv

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison POTHIER & FAUCHEUX est dissoute d'un commun accord. L. S. POTHIER, EUGENE FAUCHEUX.

M. L. S. POTHIER ayant acheté tout l'intérêt de M. Eugène Faucheux dans la maison POTHIER & FAUCHEUX, continuera le commerce de quincaillerie en son nom et pour son propre compte. L. S. POTHIER,

Mnov—1m rue de la Vieille Levée No 83

Ouverture d'un nouveau magasin de chaussures créoles pour dames.

Le soussigné vient d'ouvrir au No 238, rue Royale, près de St-Philippe, un magasin de chaussures pour dames, fillettes et enfants, en gros et en détail.

Tous les genres de souliers faits sur commande, dans le meilleur goût et au plus bas prix. N. H. LAROSE.

2déc—6m 238, rue Royale, ancien magasin Bourgeois.

VINS. VINS.

100 barriques vin rouge ordinaire,
60 barriques vin rouge pour familles,
25 barriques vin rouge fin, sec orb,
200 caisses vin rouge pour dessert,
100 do vin rouge, ordinaire,
200 do vin blanc Haut Sauterne,
25 milliers bouchons assortis,
25 futailles vieille eau-de-vie.

A vendre par E. BORDELOIS, No 21, rue Conti

1 déc—1m

CIGARETTES.

QUARANTE mille paquets Cigarettes de la marque LA HONRADEZ en barils, demi et quarts de barils, venant d'être reçus et à vendre par BORNIO & BROTHER. Rue Gravier No 46

5 nov—